

Rapport Communautaire n°24

Du 26/09/2019

Conseil communautaire 2019/04

Direction / Service : Finances et informatique

Réf. : CG/JPS

Nombre total de pages : 2

OBJET : Budget supplémentaire du budget principal d'API.

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats de l'exercice 2018, de reprendre les restes à réaliser de 2018 et procéder aux ajustements de crédits comme dans le cas d'une décision modificative classique.

1) Recettes de fonctionnement :

Les ajustements de crédits en recettes de fonctionnement s'élèvent à 252.802,19 €. Les recettes nouvelles les plus significatives sont :

- un complément de prise en charge des contrats d'insertion pour 60.817,00 € ;
- des remboursements maladie de l'assurance du personnel pour 57.895,00 € ;
- la subvention de fonctionnement départementale pour l'école de musique de 35.888,00 € ;
- l'aide des fonds européens pour la 3^{ème} année du plan mobilité de 35.940,03 € ;
- l'aide sur les fonds européens pour la 2^{ème} année de la mission d'inventaire du patrimoine de 28.429,16 €.

A ces ressources nouvelles, il convient d'ajouter le résultat de fonctionnement 2018 reporté de 4.034.639,48 €, portant le total des recettes de fonctionnement à 4.287.441,67 €.

2) Dépenses de fonctionnement :

Les ajustements de crédits en dépenses de fonctionnement s'élèvent à 369.426,30 €. Les dépenses nouvelles les plus significatives sont :

- un complément de crédits de 294.000,00 € pour le solde 2018 des délégations de service du transport scolaire au département et à la ville d'Issoire, ainsi qu'en prévision de l'actualisation du coût des marchés pour la nouvelle année scolaire ;
- 56.000,00 € nets de supplément de crédits pour la masse salariale brute de la collectivité y compris contrats d'insertion ;
- une somme de 22.000,00 € pour la prise en charge de la prestation « Relais Assistantes Maternelles » réalisée par Auzon Communauté pour des communes d'API en 2018, et facturée cette année seulement (la prévision 2018 de fonctionnement ayant contribué au résultat de clôture) ;
- la mise en concurrence globale de la téléphonie, effectuée cet été, permet de dégager une économie de 75.000 € de crédits de fonctionnement, qui permettra notamment de procéder à des achats en section d'investissement (mobiles renforcés pour l'aide à domicile, routeurs pour les sites distants des Pradets, etc).

A ces dépenses nouvelles, il convient d'ajouter le virement conséquent à la section d'investissement de 3.918.015,37 €, portant le total des dépenses de fonctionnement à 4.287.441,67 €.

3) Recettes d'investissement :

Les recettes véritablement nouvelles d'investissement, composées quasi-exclusivement de subventions notifiées, s'élèvent à 455.623,00 €, dont 440.900,00 € de DSIL pour les Pradets.

A ces recettes nouvelles s'ajoutent :

- le virement de la section de fonctionnement de 3.918.015,37 € ;
- l'affectation en réserves au compte 1068 de 455.684,51 € ;
- le résultat reporté de 2018 au compte 001 pour 4.407.981,55 € ;
- le montant des restes à réaliser, constaté lors de la séance du compte administratif en juin dernier, s'élevant à 11.504.382,00 €.

Le montant total des recettes brutes de la section est donc de 20.741.686,43 €.

4) Dépenses d'investissement :

Au titre de cette section, 491.374,04 € de crédits nouveaux sont inscrits, dont :

- 219.000,00 € pour la prise en charge du coût définitif de l'opération de la nouvelle école de musique ;
- 100.000 € constituant la première dotation affectée à la préparation de l'opération du PEJ de Champeix ;
- 110.574,04 € de crédits complémentaires destinés à prendre en charge les dossiers PIG/OPAH qui seront étudiés par la commission ad hoc, et engagés dès leur attribution d'ici la fin de l'exercice ;
- 52.800,00 € de crédits de licences, matériels d'informatique et téléphonie financés par la réduction de 75.000 € des crédits de fonctionnement de même nature.

A ces dépenses nouvelles, il convient d'ajouter le montant constaté, en juin dernier, des restes à réaliser 2018 s'élevant à 16.368.048,06 €.

Le montant total des dépenses de la section est donc de 16.859.422,10 €.

5) Arbitrages :

Les recettes d'investissement étant sensiblement supérieures aux dépenses, du fait de la reprise de l'épargne 2018 sous forme de résultat, il est proposé, pour l'équilibre de la section d'investissement au total de 16.859.422,10 €, de réduire le montant de l'emprunt d'équilibre au compte 1641 de 3.882.264,33 €.

Au final le montant de l'emprunt d'équilibre 2019 est ramené de 5.334.392,56 à 1.452.128,23.

Vous trouverez, à la suite de ce rapport, les tableaux reprenant l'exhaustivité des mouvements de recettes et de dépenses par sections de ce budget supplémentaire qui s'élève à 21.146.863,77 €.

On notera que, si la réduction de l'emprunt d'équilibre confère à la collectivité une réserve de recours à l'emprunt de l'ordre de 4,8 M€ pour des opérations futures, ce constat n'est établi que par référence aux prévisions budgétaires. En effet, l'exécution budgétaire prime sur la prévision, et la collectivité n'est pas en mesure de relancer significativement ses investissements si le rythme de réalisation des recettes n'est pas cohérent avec celui de prise en charge des dépenses. A ce jour, le taux de consommation des dépenses d'investissement est proche de 40%, il devrait atteindre plus de 50 % en fin d'exercice, et sera supérieur à 77% en début d'année prochaine après l'achèvement de l'école de musique et du PEJ de Brassac. Par analogie, le taux d'encaissement des subventions d'équipement n'est que de 9%, ce qui pèse fortement sur la situation de trésorerie d'API. En effet, 4M€ de dette ont été préfinancés sur 2019, alors que sur les 3,2 M€ de subventions justifiées par des charges, seuls 800 K€ ont été encaissés à ce-jour.

6) Subventions :

Vous trouverez également, à la suite des éléments financiers du rapport, l'annexe des subventions aux associations, telle que résultant de la seconde répartition opérée par les services de la Direction Générale des Territoires. Le vote du présent budget supplémentaire vaudra approbation des subventions figurant à son annexe pour un montant global au compte 6574 de 390.518,36 €.

Aussi il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- **d'adopter le présent budget supplémentaire 2019 du budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 21.146.863,77 € ;**
- **d'approuver l'attribution des subventions de fonctionnements aux associations telle que détaillée dans l'annexe IV B1.7 qui sera jointe au budget supplémentaire.**